

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MESSA A DISPUSIZIONE DI LUCALI "PRUMETEI"
POSTI IN FRANCARDU A A CUMUNITÀ DI CUMUNE
PASQUALE PAOLI**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX "PRUMETEI" SIS A
FRANCARDU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PASQUALE PAOLI**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport soumis à votre approbation a pour objet la mise à disposition de locaux à la Communauté de Communes Pasquale PAOLI.

La Collectivité de Corse est propriétaire d'un ensemble immobilier « Prumetei » sis à FRANCARDU.

Sur cinq bâtiments deux sont occupés :

- « Metallica » d'une superficie de 320 m² mis à disposition à titre gratuit de la Communauté de communes Pasquale Paoli ;
- « Buttega » de 180 m² donné à bail à l'entreprise adaptée « La Chataïgneraie » moyennant un loyer mensuel de 1 120 €.

Sont actuellement disponibles :

- « Cantina » pour une superficie de 150 m² avec terrasse de 70 m²
- « Vetru » d'une superficie de 260 m² qui a vocation à compter du 1^{er} janvier 2021, après réhabilitation, afin d'y accueillir l'unité des forestiers sapeurs de PONTE-LECCIA / FRANCARDU dont le bailleur actuel a sollicité une fin de bail au 31 décembre 2020
- « Terra » d'une superficie de 360 m².

La communauté de communes PASQUALE PAOLI, engagée dans l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée », sollicite la mise à disposition à titre gratuit du bâtiment « Terra ».

En attendant que la deuxième loi autorisant la mise en œuvre de la démarche sur de nouveaux territoires soit votée, la Communauté de communes s'oriente vers l'insertion par l'activité économique avec l'ouverture projetée d'Ateliers Chantiers d'Insertion en s'appuyant sur la structure (SIAE) Corse Mobilité Solidaire.

Dans cette perspective, elle sollicite la mise à disposition à titre gratuit du bâtiment « Terra » par la signature d'une convention tripartite avec les acteurs de ce projet : la Collectivité de Corse, propriétaire des locaux, la Communauté de communes Pasquale PAOLI, porteur du projet, et la SIAE qui en assure la mise en œuvre.

Dans cette perspective, une estimation de la valeur locative des locaux a été sollicitée auprès du service des Domaines en juillet 2020. Celui-ci a fait valoir que cette demande d'estimation n'entrait pas dans le cadre d'une consultation réglementaire, il n'a donc pas délivré d'avis.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer tous les actes afférents à cette mise à disposition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.